

VIREMENT de CREDIT de l'ARTICLE 15 "Habillement de la Police"
à l'article 21 "Abonnement au téléphone".

Monsieur le Maire donne lecture du rapport.

Saint-Denis, le 7 Décembre 1950

Mesdames,

Messieurs,

Par suite de l'installation de deux postes supplémentaires et de
complément d'abonnement, les crédits ^{votés} au budget de 1950 sont insuffi-
sants.

Un nouveau crédit de TRENTE CINQ MILLE FRANCS (35.000 F.) est
nécessaire à l'article 21 "Abonnement au téléphone".

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de voter
un virement de crédit de TRENTE CINQ MILLE FRANCS (35.000 F.) de l'
article 15 "Habillement de la Police" à l'article 21 "Abonnement au
téléphone"./.

Le Maire,
Signé: OLIFIER.

Adopté à la majorité.

Vu et soumis à l'approbation
de Monsieur le Préfet
St Denis le 6 janvier 1951
F. le S^u et al
le chef de D^u délégué
Signé: Gavarini

approuvé
St Denis le 10-1-51
le Préfet
Signé: R. Béchoff